



Litige d'ordre familial mère enfants !

Par **RIVALS Guy**, le **16/12/2016** à **10:49**

Bonjour,

Veuf de sa fille, ma belle mère a été placée en maison de retraite par une de mes belle-soeur, à qui elle a donné procuration, sans consultation préalable. Ma belle mère a un fils et deux filles en vie.

Ses revenus ne lui permettent, soit disant, de payer en totalité la maison de retraite. Je suis sollicité pour payer une partie du complément. Cependant je n'ai pas connaissance des comptes bancaires de ma belle mère et éventuellement de l'argent qu'elle peut avoir placé. Qui dois-je contacter pour en avoir connaissance ?

Merci.